



## Plainte pour le procureur de la république (envoi simple ou LRAR)

-----  
Par vivi2501

bonjour,

je souhaite saisir le procureur de la république pour une plainte. J'aimerais savoir si je le lui envoie en lettre simple ou LRAR. J'ai appelé le TJ, je fais ce que je veux. Je suis étonné de la réponse de la greffière....Si je l'envoie en lettre simple, je ne peux pas avoir la preuve que ma lettre est arrivée à destination

merci

-----  
Par Henriri

Hello !

Vivi vous vous créez des problèmes par plaisir, par ennui, par...?

- 1- Vous vous êtes renseigné (LRAR ou pas ?), on vous a dit "comme vous voulez"...
- 2- Vous voulez "avoir la preuve que votre lettre est arrivée à destination" ?
- 3- Alors envoyez-la en LRAR !

Le sujet est clos.

-----  
Par vivi2501

(suite)

merci. je suis désolé mais je dois passer par votre forum parce qu'au T.J local on est très mal renseigné !!

-----  
Par ESP

Vivi2501,

Je souhaite que ce forum reste destiné à ce pourquoi il est fait.

Répondre aux préoccupations réelles des internautes qui ont des problématiques juridiques à régler.

D'autre part, vos réponses sont parfois déroutantes et manquent d'expertise juridique. De même, à la lumière de vos différents sujets, dont j'ai supprimé certains, je vous prie de ne plus jouer les "intermédiaires" et inviter vos "amis à nous rendre visite eux-mêmes.